

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

M. Alexandre OUIZILLE se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Sophie LEHNER, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, M. Cédric LEMAIRE, Mme Fabienne LAMBRE, Mme Catherine MEUNIER, Mme Bérénice TALL, M. Ammar KHOULA, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Hervé ROBERTI, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEAIS, M. Abdelkrim KORDJANI, Mme Valérie LEFEVRE, Mme Patricia RICHARD (absente de la délibération 23C105 à la délibération 23C108), M. Didier CARON, Mme Ginette DECOURTRAY, M. Michel DUPLESSI, M. Jean-Pierre DEVOS (Conseiller communautaire suppléant)

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à Mme Döndü ALKAYA, M. Ahmet BULUT donne pouvoir à Mme Bérénice TALL, M. Emmanuel PERRIN donne pouvoir à M. Thierry BROCHOT, Mme Caroline JACQUEMART donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE, Mme Céline LESCAUX donne pouvoir à M. Rémy RUFFAULT, M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Ginette DECOURTRAY, Mme Patricia RICHARD donne pouvoir à Mme Valérie LEFEVRE (de la délibération 23C105 à la délibération 23C108), M. Loïc PEN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA, Mme Isabelle ROSE MASSEIN donne pouvoir à M. Gérard WEYN, Mme Florence BOQUET donne pouvoir à M. Alexandre OUIZILLE

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mme Najat MOUSSATEN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Didier ROSIER, M. Hervé LEFEZ, Mme Gillian ROUX

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Johann LUCAS, M. Gérald FACCHINI, M. Jean-Michel ROBERT, Mme Agnès PELFORT, M. Laurent TARASSI, Mme Caroline BREBANT

Procès-verbal – Bureau communautaire du 29 juin 2023

**Nombre de Conseillers en exercice : 51**  
**Quorum : 26**

**Délibération 23C105 à la délibération 23C108**

**Nombre de présents : 31**  
**Nombre de représentés : 10**  
**Nombre de votants : 41**

**Délibération 23C109 à la délibération 23C116**

**Nombre de présents : 32**  
**Nombre de représentés : 9**  
**Nombre de votants : 41**

## SOMMAIRE

23C105 – MOTION : ALERTE SUR LA SITUATION DES PERSONNES DITES VULNERABLES OU SANS-ABRI	4
23C106 – REGLEMENT INTERIEUR DE MARIE CURIE.....	5
23C107 – REGLEMENT INTERIEUR JULES UHRY.....	5
23C108 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	5
23C109 – OPTIMISATION DE L'OFFRE ET REVISION DE LA GAMME TARIFAIRE.....	6
23C110 – RENOUELEMENT URBAIN - CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION DES DONNÉES D'OCCUPATION DU PARC SOCIAL.....	12
23C111 – FONCIER - NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE (PAF) AVEC L'EPFLO POUR LA PÉRIODE 2023-2033 .....	13
23C112 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE 22EAU05 - INTEGRATION DE DEUX POSTES SUPPLEMENTAIRES.....	14
23C113 – CONVENTION COJ-JOP CUBA.....	14
23C114 – CREATION DE PARCOURS DE RANDONNEE (MONTATAIRE) AVEC DEMANDE D'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR).....	14
23C115 – MODIFICATION DU POINT DE DEPART DE LA RANDONNEE DES CARRIERES DE SAINT-VAAST- LES-MELLO (INSCRITE AU PDIPR).....	15
23C116 – DECISION RELATIVE A LA MODIFICATION DU MONTANT DE LA QUOTE-PART ACSO ETUDE AMENAGEMENTS FLUVIAUX .....	16
INFO 01 – DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2023 .....	16
INFO 02 – DECISIONS DU PRESIDENT .....	16
INFO 03 – POSITION DE L'AGGLOMERATION SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSE PAR L'ENTREPRISE CHEMOURS, SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023 AU 17 JUILLET 2023.....	17

---

## M. VILLEMAIN :

*Avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil, je voudrais vous apporter trois informations. La plus récente concerne la situation dans l'Agglomération, suite aux événements d'hier soir. Nous vous informons que nous avons tenu avec Messieurs Jean-François DARDENNE, Jean-Pierre BOSINO et Gérard WEYN une conférence de presse cet après-midi pour expliquer notre position face aux événements qui se sont passés. À première vue, un article est déjà visible sur la page Facebook d'Oise Hebdo. L'article a fait réagir la Préfecture. Il s'agit du premier point. Les événements : une antenne d'Oise Habitat a été saccagée en très grande partie. Seul le premier étage a été sauvé, car ils n'ont pas pu y accéder. La façade du poste de police a été esquinée par un incendie, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un dégât collatéral. La pharmacie des Martinets a également été endommagée et la poste aussi, à Villers-Saint-Paul en plus de voitures que nous ne comptons plus et l'aire de jeux à Nogent-sur-Oise, dans le quartier des Rochers. Environ 200 containers poubelles ont brûlé dans l'Agglomération. Cela n'était pas prévu mais nous en avons commandé une centaine pour le renouvellement, qui ne vont pas tarder à arriver, sauf que nous ne serons pas en mesure de les remplacer pour l'instant. Même si nous passons une commande supplémentaire, nous devons nous attendre à un petit délai.*

*La flamme olympique est une nouvelle plus réjouissante. Nous sommes « hôte d'accueil » d'une étape dans l'Oise. La flamme viendra de Saint-Quentin et finira la journée à Beauvais. Cela se passera le 18 juillet de l'an prochain. Elle partira, normalement, du dojo Marie Curie et arrivera au stade vélodrome de Creil, car elle doit parcourir une certaine distance. Normalement, ce sera dans ce sens-là, mais cela pourrait être dans l'autre. Je souhaite et je vous propose ce soir qu'à la rentrée, un groupe de travail composé de tous les représentants des communes puisse travailler à l'animation de cette journée : un représentant par commune, un technicien ou élu, un technicien et élu, pour les plus grosses. Je souhaite que ce ne soit pas simplement les villes de Nogent-sur-Oise et de Creil qui y soient associées,*

*mais que ce soit une journée intercommunale olympique. Je ne sais pas encore ce que nous pouvons y faire, mais j'aimerais que tout le monde - y compris les populations de notre Agglomération - puisse y participer tout au long du parcours qui est tout de même relativement long. Il part du dojo Marie Curie jusqu'au stade vélodrome, en passant par l'ancienne RN 16 et le boulevard Jean Biondi à Creil, cela fait quand même du monde. Au stade vélodrome, au stade Marie Curie et autour du dojo, il est possible d'avoir des manifestations, qu'elles soient sportives, culturelles ou autres. Les maires recevront en temps voulu une invitation pour y participer. A vous de voir ensuite, qui, dans vos communes y participeront. La chose intéressante est qu'il conviendra de voir au niveau des collèges, des écoles, des lycées, des associations, qui veulent y participer.*

*Dernière information, vous avez tous vu dans la presse, qu'elle soit écrite, radio ou télévisée, le barreau Roissy-Creil, qui est mal défendu par la SNCF et par le gouvernement. La commission européenne a retoqué une deuxième fois ce dossier au motif qu'il est mal argumenté sur la lutte contre le réchauffement climatique et le fait qu'il ne soit pas transfrontalier. Si Roissy n'est pas un poste-frontière, il n'en existe pas en France, car il s'agit du premier de France, tant en marchandises qu'en voyageurs, mais il est mal défendu. Vous avez dû voir qu'une conférence de presse des principaux élus concernés a eu lieu. Avant-hier soir, j'étais sur le plateau de Terre 3 00:08:56 pour défendre encore une fois le barreau. Nous proposerons d'ici les vacances, une distribution de tracts à la gare pour montrer que l'ACSO et Creil mettront du côté de la gare et de la Mairie une banderole pour dire que le barreau de Roissy doit arriver à Creil. Nous rebondirons à la rentrée, car dans nos revendications, nous demandons la tenue d'un comité de pilotage début septembre à Paris, au Ministère des Transports pour re-signer le pacte de financement dans lequel nous demandons que l'État et la SNCF prennent en charge ce dont ils sont responsables, c'est-à-dire le non-paiement de l'Europe, la partie européenne, mais également les augmentations dues aux changements de normes du réseau SNCF. En effet, depuis le premier dossier, des changements de normes ayant coûté quelques dizaines, voire centaines de milliers d'euros ont été mis en place. Nous étions partis de 1,2 million et nous arrivons à 2,2 millions sans l'Europe.*

*Nous parlons bien de 2030, même si un ministre a démenti hier ou avant-hier en disant : « Non, l'objectif est bien 2025 ». Ils n'ont pas donné le premier coup de pioche, ils n'ont pas amené la première brouette de remblai. Cela m'étonnerait que le TGV ou le TER arrive en 2025. Cela ne fait qu'un an et demi. Il n'a pas dû savoir calculer. Voilà les informations que je voulais vous donner en commençant cette réunion.*

### **23C105 – MOTION : ALERTE SUR LA SITUATION DES PERSONNES DITES VULNERABLES OU SANS-ABRI**

#### **M. VILLEMMAIN :**

*Je ne vais pas vous le lire, car vous avez dû lire ce rapport qui est l'œuvre de Badia, Catherine et Karim. Voulez-vous le présenter ?*

#### **MME ZRARI :**

*En effet, ce travail a été réalisé avec plusieurs élus de l'Agglomération et ceux annoncés par Monsieur VILLEMMAIN étaient présents. Nous avons posé un diagnostic avec les partenaires sur ce point-là, donc des situations de personnes dites « vulnérables » ou « sans-abri ». Nous avons été alertés par des associations du territoire, mais également par les professionnels, ainsi que les associations qui orientent ces personnes vers les dispositifs. La motion vient simplement alerter l'État afin qu'il puisse prendre ses responsabilités et pas seulement cela. Nous lui proposons en outre de mettre en œuvre des mesures adéquates pour l'accueil d'urgence et une meilleure prise en compte des situations familiales. L'exemple que nous avons pu donner porte sur des familles en situation de non-*

*hébergement, mais qui sont prises le soir pour être logées à Compiègne ou Beauvais, par exemple, mais dont les enfants sont scolarisés à Creil. Le lendemain matin, elles doivent se réveiller pour être à l'heure à l'école. Nous sommes d'accord pour dire que cela est inacceptable. Voilà pour ce point. Nous continuons à travailler avec les partenaires et nous revenons vers vous pour des solutions. Ce soir, nous vous demandons d'approuver cette motion et pour solliciter une audience auprès de Madame la Préfète et des services dédiés pour échanger sur ces sujets et proposer des projets.*

M. VILLEMMAIN :

*Avez-vous des questions ? Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la mention ;
- De solliciter une audience auprès de Madame la Préfète et des services dédiés pour échanger sur les problématiques exprimées.

### **23C106 – REGLEMENT INTERIEUR DE MARIE CURIE**

M. VILLEMMAIN :

*Suite au changement dû à la création du dojo, nous vous proposons la mise en place d'un logiciel de contrôle d'accès, surtout des installations. Nous vous proposons également un nouveau règlement intérieur qui prend en compte tous les changements que je viens de citer. Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur du gymnase Marie Curie joint en annexe,
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

### **23C107 – REGLEMENT INTERIEUR JULES UHRY**

M. VILLEMMAIN :

*Les règlements intérieurs des huit gymnases et de Marie Curie ont été modifiés. Il vous est proposé de mettre à jour celui de Jules Uhry pour une question d'uniformité. Avez-vous des observations, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur du gymnase Jules Uhry joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

### **23C108 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. QUIZILLE :

*Ce point concerne une modification du tableau des effectifs et la création du poste de coordinateur/coordinatrice de lecture public qui est l'aboutissement d'un travail que vous connaissez entre les différents bibliothèques et points de lecture du territoire. Voilà pour ce rapport,*

Monsieur le Président.

M. VILLEMAIN :

*Je vous remercie pour votre concision. Observations ? Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création de poste selon les dispositions suivantes :

Création de poste	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Coordinateur.trice du réseau lecture publique	A	Attaché	OUI sur le fondement de l'art.332-24 du CGFP
	B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> cl. Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> cl. Rédacteur	

### **23C109 – OPTIMISATION DE L'OFFRE ET REVISION DE LA GAMME TARIFAIRE**

M. WEYN :

*La contribution de notre collectivité augmente d'année en année. Je parle bien sûr du budget mobilité. Elle est budgétée en 2023 à plus de 8 300 000 € avec une provision supplémentaire d'un million. Afin d'atténuer ce surcoût conséquent, deux pistes d'optimisation ont été étudiées par nos services – que je remercie par ailleurs pour la qualité du travail fourni – et le délégataire.*

*Il est proposé deux solutions :*

- *optimiser tout d'abord l'offre afin de la mettre en adéquation les moyens et la demande réelle ;*
- *et revoir la grille tarifaire.*

*Suite à la restructuration du réseau, la fréquentation est en hausse, mais elle est répartie inégalement suivant les jours et les horaires. Ainsi, sur les lignes A et B, deux courses seront fusionnées le soir. Les samedis, la fréquence sera portée à 30 mn de 14 h 30 à 8 h et de 18 h à 22 h 10 et l'été, jusqu'à 7 h le matin et après 18 h 30. L'économie sera de l'ordre de 163 000 €.*

*Vu la fréquentation très faible, il est proposé de supprimer la ligne E : Saint-Leu/Chantilly et d'assurer cette desserte systématique de Saint-Maximin depuis Saint-Leu-d'Esserent. L'économie attendue est de 29 000 €.*

*Pour la ligne F : Saint-Leu/Thiverny/Montataire, il est proposé de la supprimer et d'étendre le service à la demande d'AXO+3 avec un gain estimé à 56 000 €. Cette adéquation du service offert aux besoins réels fait baisser la contribution annuelle de 248 000 €. Par ailleurs, il est proposé de modifier la grille tarifaire qui n'a pas évolué depuis 15 ans. À compter du 1<sup>er</sup> septembre, il est proposé que le ticket à l'unité soit à 1,30 €, le carnet de dix tickets ; à 10 €, les abonnements mensuels pour les moins de 26 ans, à 10 €, de 26 à 59 ans : 20 € et à partir de 60 ans, à 15 €. J'ai oublié de dire que cette nouvelle tarification engendrera 120 000 € de recettes supplémentaires. Quant à la tarification scolaire, il est proposé de la modifier légèrement, de mettre en œuvre des frais de dossiers à hauteur de 20 € par an pour les abonnements scolaires et permettre ainsi aux jeunes de circuler librement toute l'année sur*

*la totalité du réseau. Cela entraîne, de facto, la suppression du pass « loisirs » qui, lui, permettait de voyager uniquement le week-end et pendant les vacances scolaires et deuxièmement, de supprimer la contrainte kilométrique. Cette nouvelle tarification est à mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le temps de monter le dossier et générera 74 000 € de recettes supplémentaires. Il vous est demandé de valider ces nouveaux tarifs.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci Monsieur WEYN. Avez-vous des questions ? Oui ?*

M. BOUKHACHBA :

*Bonsoir à tous. Il fut un temps, dans la tarification des transports de l'Agglomération où nous avons eu des oscillations au niveau du tarif des transports. Je sais qu'à un moment donné, nous étions montés à 1,10 €, après, nous étions retombés à 1 € et nous avons fait des efforts ainsi. À mon avis, cette délibération vient du fait que le coût de l'énergie pèse financièrement sur le contrat en place avec le prestataire RATP Dev. De ce fait, nous sommes obligés de prendre une décision pour l'augmentation des tarifs. Je sais que tout le monde ne regarde pas dans le marc de café, mais à l'avenir, si la situation s'améliore et que des financements rentrent au niveau de cette compétence, serons-nous susceptibles de faire baisser les tarifs si la décision est prise de l'augmenter à 1,30 € ce soir ? Nous devons savoir que si demain, la situation financière est beaucoup plus positive, le prix du ticket à l'unité pourrait baisser. Je dis cela, car nous en avons discuté lors du comité des maires.*

*Je sais que le transport n'est pas gratuit et qu'il a un coût. Il s'agit d'un service public avec des usagers et chacun doit faire l'effort, que ce soit la collectivité ou l'usager. La seule chose que je mets en avant et qui me préoccupe, est que pour plusieurs citoyens, il s'agit d'un coût non négligeable, soit 30 % de plus. Nous avons par ailleurs certaines familles qui n'achètent pas les dix tickets et qui peuvent être en difficulté pour les utiliser. Voilà la première préoccupation que j'exprime ce soir, une des préoccupations qui peuvent mettre plusieurs de familles en difficulté.*

M. WEYN :

*Pour répondre à votre question, nous avons maintenu l'abonnement des dix tickets à dix fois 1 €, soit à 10 € pour cette raison, pour essayer de maintenir, effectivement, ce prix de base. Après, si quelqu'un peut indiquer le coût à supporter dans les années prochaines, bon courage à ceux-là. J'ai oublié de le dire que la commission de la mobilité s'est prononcée favorablement à cette modification.*

M. BESSET :

*Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président chargé de la mobilité, je vous pose une question sur des détails que j'aurais dû poser plus tôt. D'habitude, je suis plus vigilant, mais là, j'ai un petit doute et je préfère quand même le dire. Sur la ligne E et comme la ligne F, je suis resté sur l'idée que nous réduisons le nombre de courses dans la journée, et là, la formulation sur la ligne E, Saint-Leu/Chantilly, m'intrigue. Est-ce seulement cinq des 17 courses qui seront supprimées ou bien l'ensemble de la ligne ? Je n'avais pas compris cela jusque-là.*

M. WEYN :

*Je rappelle que pour cette ligne, actuellement, nous avons une fréquentation inférieure à cinq voyageurs dans la journée pour cinq courses sur 17.*

M. BESSET :

*Oui, je n'avais pas compris que cela voulait dire : supprimer l'ensemble.*

M. WEYN :

*Effectivement, nous remettons en place des lignes par la suite et parfois, nous ne rencontrons pas le succès escompté.*

M. BESSET :

*Soulignons que celle-là n'est pas nouvelle. Il s'agit de l'une des premières au niveau de Pierre-Sud-Oise et pour desservir la gare de Chantilly. Là, ma faute est d'avoir sûrement manqué de vigilance.*

M. WEYN :

*Pardon, j'ai oublié de dire que cette décision a été votée à l'unanimité au Bureau.*

M. BESSET :

*Oui, j'ai dit que j'ai manqué de vigilance pour cette raison, Gérard, mais vous confirmez qu'il s'agit d'une ligne complète ...*

M. VILLEMAIN :

*Oui, mais cinq voyageurs par jour ...*

M. BESSET :

*Non, pour certaines, sur cinq des 17 courses proposées, nous avons moins de validations mais cela ne dit rien sur les 12 autres. Je ne dis pas qu'ils sont submergés, j'assume ce que j'ai dit c'est-à-dire que nous avons essayé, que nous n'y arrivons pas, mais sur cette ligne-là... Je m'attendais à l'autre ligne, la ligne F... J'assume tout de même, mais j'ai dû manquer un peu de vigilance.*

M. BOSINO :

*J'aimerais dire quelques mots sur cette question, y compris sur l'intervention de Karim. Personnellement, je pense qu'il faut garder en tête que nous avons un bon réseau de transport urbain qui a été construit au fil du temps. Globalement, il est plutôt bon en termes de desserte, de fréquences, même si au moment de la fusion de la CAC et PSO, il a fallu ajuster. PSO avait mis en place des choses, il faut peut-être ajuster certaines. L'intervention de Frédéric BESSET sur cette fameuse ligne E le montre. Ce que je veux dire est que malgré ce réseau qui est plutôt satisfaisant, nous avons forcément besoin de réfléchir sur la façon de l'améliorer davantage en termes de fréquentation. Dans le projet de territoire, nous évoquons la question des transports, des déplacements, de la réduction de la pollution automobile. De ce fait, nous avons besoin de réfléchir à la manière de le développer encore mieux et permettre une fréquentation plus importante sachant que nous sommes clairement confrontés à un problème de financement. Nous sommes au maximum de ce que nous pouvons faire en termes de versements en transport. Il s'agit de ce que versent les entreprises et il convient de réfléchir à la question du financement du transport. Dans le même temps, nous versons évidemment une contribution à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public. Vous voyez où je veux en venir.*



*Des agglomérations comme la nôtre réfléchissent, y compris à la question de la gratuité des transports qui est un débat que nous avons déjà eu. Je pense que nous devons forcément y revenir à un moment ou à un autre en tenant tous les bouts, cela incluant la question du financement. Juste un mot sur les scolaires, car j'entends bien, en contrepartie des 20 € de frais de dossiers, que les jeunes pourront circuler comme ils le veulent sur le réseau, ce qui est plutôt bien. Je rappelle toutefois qu'au départ, lorsque l'ACSO était encore la CAC, lorsque nous avons commencé à prendre en charge les transports des collégiens qui étaient éloignés de plus d'1,5 km du collège, tout cela reposait sur ce qui se faisait à Villers-Saint-Paul, à Montataire pour les lycéens où nous remboursions les cartes de transport entre la Ville et Creil pour aller prendre le train ou pour se rendre dans un lycée de Creil ou de Nogent-sur-Oise. Sur cette base-là, nous modifions les choses, mais nous voyons bien que nous sommes en difficulté. Les difficultés sont liées essentiellement à la question du financement du réseau de transport, mais nous devons y revenir.*

M. WEYN :

*Je voulais provoquer mon collègue de Saint-Leu-d'Esserent afin qu'il soit plus attentif la prochaine fois au Bureau. Sur une ligne Saint-Leu/Chantilly, nous ne supprimons que les cinq courses qui ont moins de cinq voyageurs et non pas la totalité de la ligne. La prochaine fois, vous serez attentif au Bureau, sommes-nous d'accord ?*

M. BESSET :

*Il s'agissait bien de ma question, me voilà rassuré.*

M. WEYN :

*Et voilà ma réponse !*

M. BESSET :

*Bravo pour votre deuxième réponse !*

M. VILLEMAIN :

*Gérard, vous savez bien que Frédéric ne fait pas les choses à moitié. Il n'a pas été attentif tout au long de vos explications au Bureau des maires.*

M. BESSET :

*Il n'était pourtant pas au téléphone.*

M. VILLEMAIN :

*Oui, Monsieur Ammar KHOULA ?*

M. KHOULA :

*Je regrette simplement que la commission mobilité ait eu lieu après le Bureau communautaire et après le comité des maires. La décision était donc prise. On nous a demandé notre avis, mais tout était déjà acté.*

M. VILLEMMAIN :

*Effectivement, mais l'avis pouvait être négatif.*

M. KHOULA :

*Oui.*

M. WEYN :

*Monsieur le Président, j'ai dit : « à la majorité ». Je n'ai pas dit : « à l'unanimité ». Des avis différents ont sûrement dû être exprimés.*

M. VILLEMMAIN :

*Oui ?*

M. RUFFAULT :

*Oui, étant donné que la décision a été prise en Conférence des maires avant la commission, organiser une commission n'était pas utile et après cela, il conviendra de définir exactement en quoi consiste le travail d'une commission.*

M. VILLEMMAIN :

*Le travail d'une commission est défini, mais pour une raison ou une autre, le calendrier est susceptible d'être un peu bousculé. Si cela arrive deux ou trois fois dans un mandat de six ans, nous pouvons tout de même admettre d'avoir ce genre de petites erreurs. Oui ?*

MME LEFEVRE :

*Bonsoir à tous. J'ai préparé un petit texte à lire à la fin du Conseil, mais je profite des interventions de mes collègues pour lire ce texte maintenant. « Ce soir, ne seront pas évoquées les aides attribuées aux associations ayant fait des demandes de subventions. Mes collègues et moi-même, nous participons à la commission 7 « loisirs ». Après avoir passé quelques heures dans cette commission » – je dis bien quelques heures – « à discuter et évaluer ces demandes, nous avons été fort déçus de lire que nos considérations avaient été mises de côté. Nous nous réjouissons de voir que le montant du budget alloué aux subventions a été augmenté d'à peu près 2 000 € » – si mes souvenirs sont bons, – « mais regrettons que nos remarques n'aient pas été entendues. Nous remercions les agents de l'ACSO d'avoir participé à nos débats, de nous avoir écoutés et nous sommes prêts à retravailler avec eux sur les nouveaux critères d'attribution de ces subventions. » Je parle au nom des membres de la commission numéro 7.*

M. VILLEMMAIN :

*Oui, ce qui n'a rien à voir avec la commission des transports.*

MME LEFEVRE :

*Cela n'a rien à voir avec la commission des transports, mais je profitais des interventions...*

M. VILLEMMAIN :

*En général, chère collègue, on ne coupe pas la parole aux gens. Lorsqu'on est poli, on attend que les gens finissent. Voilà la remarque que je fais toujours en Conseil municipal. Il faut savoir se respecter.*

MME LEFEVRE :

*Oui, pardon.*

M. VILLEMMAIN :

*Je disais donc que cela n'avait rien à voir avec la commission des transports, mais j'accepte votre intervention. Comme il a été dit, il s'agit d'un travail en commission, au niveau de la Conférence des maires, mais en général, cela se passe plutôt en Bureau communautaire. Là, nous actons les délibérations. Cela signifie que nous pouvons prendre en compte tous les avis émis par les commissions, comme nous pouvons ne pas les prendre en compte ou d'une façon partielle, mais cela se passe dans un Conseil municipal. La commission n'est pas souveraine. Celui qui est souverain est le Bureau intercommunal, le Bureau municipal en Conseil qui, lui, statue, délibère définitivement.*

M. WEYN :

*Monsieur le Président, je tiens à souligner que les deux intervenants sont parmi les rares présents aux commissions de mobilité. Nous avons les « on-dit » à leur manière, mais je tiens à souligner qu'ils sont souvent présents, ce qui n'est pas le cas de plusieurs d'entre nous aux commissions et moi le premier.*

M. VILLEMMAIN :

*Voilà, vous avez le renfort de Gérard WEYN.*

M. WEYN :

*Attaquer Monsieur RUFFAULT qui est constamment présent serait malvenu. Je le dis gentiment et sans aucune ironie.*

M. VILLEMMAIN :

*Je ne vais pas l'attaquer. Bien. Avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Trois, quatre, cinq.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 35 voix pour, 5 abstentions décide :*

- De fixer les tarifs comme suit :

Offre		Montant	Date d'effet
Pass scolaire annuel (frais de dossier)*		20,00 €	10/07/2023
Ticket à l'unité		1,30 €	01/09/2023
Carnet 10 tickets		10,00 €	01/09/2023
Abonnements mensuels	moins de 26 ans	10,00 €	01/09/2023
	de 26 à 59 ans	20,00 €	01/09/2023
	à partir de 60 ans	15,00 €	01/09/2023

\* Suppression de la franchise kilométrique et intégration du « pass loisirs + » (déplacements illimités weekend et vacances)

### **23C110 – RENOUELEMENT URBAIN - CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION DES DONNÉES D'OCCUPATION DU PARC SOCIAL**

**M. BOSINO :**

*Je profite de ce rapport portant sur le renouvellement urbain et de ce fait, les projets qui concernent les Hauts de Creil et le quartier des Martinets pour cette opération de renouvellement urbain, mais j'en profite pour dire un mot, avant. Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN a évoqué les évènements que nous connaissons qui touchent en particulier des quartiers prioritaires de la ville mais pas que. Nous l'avions dit à la presse cet après-midi, et bien que nous mesurons la situation dans laquelle nous sommes, nous sommes censés signer à la fin de l'année un nouveau contrat de ville avec l'État. Or, au moment où je vous parle, nous ne savons toujours pas les axes qui seront définis pour ce contrat de ville. Une réunion aura lieu le 12 juillet et à laquelle je ne serai pas, mais l' élu de Montataire y participera. Nous ne connaissons toujours pas la géographie prioritaire, c'est-à-dire le périmètre des quartiers prioritaires de notre Agglomération. Je rappelle qu'ils sont cinq. La situation est particulièrement scandaleuse. Je rappelais cet après-midi qu'aurait dû se tenir au mois de novembre de l'année dernière un comité interministériel des villes pour, justement, définir la future politique de la Ville. Ce comité interministériel des villes n'a toujours pas eu lieu. Il a été remplacé par un déplacement de trois jours à Marseille du Président de la République. Vous voyez que les commissions intercommunales ne sont pas les seules pour lesquelles, des interrogations sur l'endroit où les décisions sont prises se posent, puisque là, le comité interministériel des villes ne s'est toujours pas réuni. Quand je dis cela par rapport aux commissions, je suis très attaché effectivement, au fonctionnement démocratique et au travail des membres dans les commissions. Ce que je veux dire est que je suis également attaché au fait que les élus ayant des quartiers prioritaires en France travaillent et doivent pouvoir travailler avec l'État dans d'autres conditions et pour définir les axes du contrat de ville, ce qui n'est pas le cas. Nous allons encore finir en précipitation d'ici la fin de l'année. Cette délibération porte sur un sujet important, en l'occurrence, mais il s'agit de permettre au Cabinet EOHS qui travaille pour notre Agglomération, qui nous accompagne sur les questions du relogement des gens touchés par des démolitions à Creil et à Montataire en particulier. Ce cabinet doit avoir la possibilité d'accéder à un certain nombre de données informatiques et pour cela, nous devons délibérer pour signer une convention. Il est demandé que le Président puisse signer cette convention entre l'ACSO, EOHS et les organismes HLM qui sont concernés par cette question du relogement des habitants qui verront leur logement démoli.*

M. VILLEMMAIN :

*Avez-vous des questions ? Observations ? Oppositions ? Abstentions ? Il en est ainsi décidé, merci Monsieur Jean-Pierre.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention entre l'ACSO, EOHS et les organismes d'HLM relative à l'exploitation des données d'occupation du parc social au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention

**23C111 – FONCIER - NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE (PAF) AVEC L'EPFLO POUR LA PÉRIODE 2023-2033**

M. VILLEMMAIN :

*Madame FILIPIDIS est excusée pour la 23C111. Dans la délibération, nous avons le premier paragraphe : le rappel historique du précédent PAF qui ne veut pas dire audiovisuel français, mais Programme d'Action Foncière avec l'établissement public foncier local de l'Oise. En deux, vous avez les règles du portage foncier, mais cela n'a pas changé. Par contre, le contenu du nouveau PAF est composé :*

- *de la ZAC de Gournay qui est l'ancien lycée de Gournay que l'EPFLO a nettoyé ;*
- *des terres agricoles du « Clos La Ferté » qui se situent le long de la RD 201 et de la plaine de jeux - Saint-Romain, à Creil ;*
- *du « Site industriel PUM-DAYDE » qui se situe rue des usines dans la continuité du lycée de Gournay.*
- *A Saint-Leu-d'Esserent, nous avons la ZAC Renoir, éventuellement, pour parer à toute décision de la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise si elle venait à vouloir vendre ou s'en débarrasser. Nous devons pouvoir intervenir.*
- *En cinquième point, nous avons les engagements financiers : un encours d'engagement qui fixe la limite du montant du stock à 9 000 000 € est mis en place.*

*Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver les modalités et les conditions d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition et la revente des biens listés dans le projet de PAF 2023-2033 soit, d'une part, des biens conservés en portage, jusqu'en mai et décembre 2029 maximum, pour les terrains dit du « Clos la Ferté » avec possibilité de compléter la maîtrise foncière, et pour l'îlot OA-3 de la ZAC Gournay « ancien Lycée Gournay », tous deux sis à Creil, et d'autre part, pour les biens déjà identifiés comme pouvant être intégrés par avenants pour les sites anciennement industriels dits « PUM-DAYDE » à Creil et de la « ZAC Renoir » à Saint-Leu-d'Esserent ;
- D'accepter les modalités d'intervention de l'EPFLO et les modalités financières détaillées dans le projet de PAF 2023-2033, en particulier le montant maximal du stock à porter par l'EPFLO prévu à 9 000 000 €, et le montant de stock actuel de 3 593 678 € en date du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;
- De charger Monsieur le Président ou son représentant de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application des délibérations ci-dessus visées.

**23C112 – AVENANT N°1 AU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE 22EAU05 - INTEGRATION DE DEUX POSTES SUPPLEMENTAIRES**

M. VILLEMMAIN :

*Le Président prévoit l'intégration de deux postes de refoulement des eaux pluviales et du linéaire de refoulement associé à l'usine ARKEMA dans le périmètre de la prestation de services de gestion de l'assainissement des eaux pluviales avec le niveau de service équivalent. Nous vous proposons de valider cet avenant. Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider l'avenant n°1 au marché public 22EAU05, tel que présenté en annexe, intégrant deux nouveaux postes de refoulement dans le périmètre de gestion des eaux pluviales de l'ACSO ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

**23C113 – CONVENTION COJ-JOP CUBA**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur MARTIN n'est pas là. Dans le cadre des jeux olympiques et para-olympiques de Paris 2024, nous avons été retenus sur le projet dojo départemental. Nous sommes « Centre de préparation aux jeux » et devons passer une convention pour l'utilisation avec le Comité olympique et avec les structures régionales et départementales du judo français et bien sûr avec la délégation cubaine pour la prise en charge de ses athlètes. Ce sera la première que nous voterons ce soir et j'espère que ce ne sera pas la dernière, car j'ai rencontré le délégué général de l'association Solidarité France-Cuba qui sert d'intermédiaire et il m'a annoncé un certain nombre de visites de fédérations cubaines sur le territoire, comme la boxe ou le judo masculin, voire je ne sais plus quel autre sport de combat, ce qui est une bonne chose pour nous. Nous avons aussi l'Ouzbékistan, le judo ouzbek, qui veut venir chez nous. Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver le contenu de la convention d'accord à établir entre l'ACSO et la délégation cubaine de judo et le Comité d'accueil COJ/JOP ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

**23C114 – CREATION DE PARCOURS DE RANDONNEE (MONTATAIRE) AVEC DEMANDE D'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

M. BLARY :

*Bonjour à toutes et à tous. Un quatrième parcours d'une longueur de dix kilomètres vient d'être créé dans la Commune de Montataire. Il a été soumis à l'expertise du comité départemental de randonnée pédestre qui a rendu un avis favorable. Ce parcours doit faire l'objet d'une délibération communale. Je ne sais pas, Jean-Pierre, si cela a été réalisé, mais cela ne saurait tarder.*

M. BOSINO :

*Cela va être réalisé.*

M. BLARY :

*Cela va être réalisé. Il est ainsi demandé d'approuver la création du parcours de randonnée au départ de la Commune de Montataire intitulé les « Berges du Thérain et Coulée Verte », un parcours de dix kilomètres et d'accepter le principe de solliciter l'inscription des chemins de randonnée de ce parcours au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, et également d'autoriser le Président à établir le dossier de demande d'inscription.*

M. VILLEMMAIN :

*Avez-vous des questions ? Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Monsieur BLARY, pour la 23C115, vous êtes autorisé à la présenter.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la création du parcours de randonnée au départ de la commune de Montataire intitulé « Berges du Thérain et Coulée Verte » (parcours de dix kilomètres) ;
- D'accepter le principe de solliciter l'inscription des chemins de randonnée de ce parcours au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à réception de la délibération du Conseil Municipal de Montataire ;
- D'autoriser Monsieur le Président de l'ACSO à établir le dossier de demande d'inscription au PDIPR pour ce parcours de randonnée et à signer toute pièce utile.

#### **23C115 – MODIFICATION DU POINT DE DEPART DE LA RANDONNEE DES CARRIERES DE SAINT-VAAST-LES-MELLO (INSCRITE AU PDIPR)**

M. BLARY :

*Nous avons la randonnée des carrières de Saint-Vaast-lès-Mello qui est inscrite au PDIPR. En raison d'un souci de départ, il convient de le modifier – si je ne me trompe pas – ,pour plus de visibilité et de confort. Le Comité départemental recommande d'implanter le panneau de départ de la randonnée des carrières au niveau de la zone de stationnement, route de Cramoisy. La Commune de Saint-Vaast-lès-Mello est favorable à cette modification et va délibérer prochainement. La carte du parcours de la randonnée sera modifiée et jointe en annexe du présent rapport. Elle sera dans « Oise Tourisme » pour information. Il est demandé au Conseil d'approuver la modification du point de départ de la randonnée des carrières fixé à la route de Cramoisy au niveau de la zone de stationnement.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. Est-ce clair pour tout le monde ? Tout le monde sait où cela se trouve ? C'est bien. Avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la modification du point de départ de la randonnée des Carrières fixé route de Cramoisy, au niveau de la zone de stationnement ;
- D'autoriser à équiper ce point de départ en signalétique informative.

**23C116 – DECISION RELATIVE A LA MODIFICATION DU MONTANT DE LA QUOTE-PART ACSO ETUDE AMENAGEMENTS FLUVIAUX**

M. BLARY :

*Il s'agit d'une décision relative à la modification du montant de la quote-part de l'ACSO sur l'étude des aménagements fluviaux. Celle-ci était prévue à hauteur de 80 000 €. Malheureusement, une petite augmentation est arrivée, à hauteur de 94 000 €, ce qui fait que la quote-part de l'ACSO augmente. Ce sera 30 % pour l'ACSO et 70 % pour la CCPOH. La Région Hauts-de-France est à 40 000 €, le Conseil départemental, à 8 000 €, le Parc Naturel Régional Leader, à hauteur de 10 000 €. Il reste un montant de 40 000 € à répartir entre l'ACSO et la CCPOH. La quote-part de l'ACSO est, par conséquent, de 13 815 € TTC, montant qui sera sollicité par la CCPOH sur présentation d'un titre de recettes à l'issue de cette étude. Le Conseil communautaire du 25 mai avait entériné un montant aux frais de l'étude de 12 000 € pour une étude estimée alors à 80 000 €. Il est de ce fait tout à fait normal d'augmenter la quote-part. Il est demandé au Conseil communautaire d'accepter la participation de l'ACSO à hauteur de 13 815 €, subvention déduite, à verser à la CCPOH au titre de sa quote-part pour sa participation aux frais de l'étude technique réalisée par Valétudes.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. Avez-vous des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'acter la participation de l'ACSO à hauteur de 13 815 € TTC, subventions déduites, à verser à la CCPOH au titre de sa quote-part pour participation aux frais de l'étude technique réalisée par Valétudes/Urby Com/Concept Avocats ayant pour objet de définir les aménagements fluviaux à réaliser à Saint-Leu-d'Esserent et Pont-Sainte-Maxence et leurs modalités de fonctionnement et dont le montant total est de 94 050 € TTC ;
- D'accepter de verser la somme de 13 815 € TTC à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte sur présentation d'un titre de recettes, à l'issue de l'étude.

**INFO 01 – DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2023**

M. VILLEMMAIN :

*Les informations numéro 1 habituelles concernent les décisions du Bureau communautaire du 17 mai. Si vous n'avez pas de questions, je passe à l'information numéro 2.*

**INFO 02 – DECISIONS DU PRESIDENT**

M. VILLEMMAIN :

*Les informations numéro 2 concernent les décisions du Président. Si vous n'avez pas de questions, je passe à l'information numéro 3.*



**INFO 03 – POSITION DE L'AGGLOMERATION SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSE PAR L'ENTREPRISE CHEMOURS, SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023 AU 17 JUILLET 2023**

M. VILLEMAIN :

Les informations numéro 3 concernent la position de l'Agglomération sur le dossier d'autorisation environnementale déposé par l'entreprise Chemours, soumis à une enquête publique le 15 juin 2017. Vous avez dû lire la position de notre Agglomération. Je vous informe que nous avons su ce soir qu'une réunion sera organisée en Préfecture la semaine prochaine, de mémoire, pour le 07 juillet en présence de la DREAL qui viendra expliquer sa position concernant Chemours. Une délégation de l'ACSO s'y rendra pour écouter la DREAL et la Préfecture sur ce dossier. Concernant ce dossier des PFAS, nous avons une délégation du groupe santé que j'accompagnais ce matin, pour rencontrer le Directeur Général de l'ARS. Il m'a montré un rapport sur les PFAS et s'est engagé à m'envoyer tous les résultats, mais je peux vous dire que nous sommes largement en dessous de la barre qui est fixée à 0,1 µg de PFAS sur les 20 premières PFAS recherchées sur l'eau potable prélevée. Concernant la réunion à Beauvais, les communes de Brenouille, Brenoux, Rieux, Villers-Saint-Paul, Verneuil-en-Halatte et Creil sont concernées par cette réunion. Je ne sais pas si Nogent-sur-Oise en fait partie, j'ai un doute, mais nous la suivons aujourd'hui par téléphone. Dès que j'aurai les résultats complets, je les communiquerai aux maires des 11 communes de l'Agglomération pour qu'ils en fassent part à tous leurs conseils municipaux. Je n'ai plus d'autres informations. Je ne sais pas si nous allons nous revoir. Pour ceux que je ne reverrai pas, je vous souhaite de bonnes vacances bien méritées. Je sais que certains partent de bonne heure en vacances pour éviter la foule des aoûtiers, ils seront ainsi tranquilles dans leurs communes. Bonne soirée.

Le Président,  
Jean - Claude VILLEMAIN

Le secrétaire de séance,  
Alexandre OUIZILLE



*J. Villemain*



